

Strasbourg, le 5 juin 2024

Informations pratiques pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 9 juin

À l'occasion des élections européennes, les bureaux de vote seront ouverts le **dimanche 9 juin de 8h à 20h à Strasbourg**. Il est possible de vérifier l'adresse de son bureau de vote sur <https://www.strasbourg.eu/rechercher-bureau-vote>. Pour voter, les électeurs·rices doivent se munir d'un titre d'identité en cours de validité (obligatoire) et de leur carte électorale (non-obligatoire). Les personnes absentes le jour du vote peuvent charger un·e autre électeur·rice de voter à leur place dans leur bureau de vote par le biais d'une **procuration**. Elle peut se faire jusqu'au jour même du scrutin et doit être réalisée en gendarmerie ou commissariat, ou auprès du tribunal judiciaire.

À noter que les citoyennes et citoyens peuvent **participer au dépouillement** dès la clôture du scrutin. Pour cela, elles et ils ont jusqu'à 19h pour informer le ou la président·e de leur bureau de vote de leur volonté d'être scrutateur ou scrutatrice.

Toutes les informations pratiques pour voter le 9 juin sont disponibles sur <https://www.strasbourg.eu/elections-europeennes-2024>

